**Vaccination antigrippale : que répondre aux patients réticents ?**

Le top départ de la campagne de vaccination contre la grippe a été donné ce jour, mardi 15 octobre. Elle se poursuivra jusqu’au 31 janvier 2020 avec comme principale nouveauté cette année, la possibilité de se faire vacciner en pharmacie.

En effet, l’expérimentation réalisée l’année passée dans quatre régions pilotes (Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Hauts-de-France), a été un succès avec environ 700 000 vaccinations effectuées en pharmacie, dont plus de 160 000 chez des sujets ne l’ayant jamais été auparavant. Le Gouvernement a donc décidé d’étendre cette mesure à l’ensemble du territoire, en l’inscrivant dans la Loi de financement de la Sécurité Sociale (LFSS).

Force est de constater que, malgré le travail de pédagogie effectué ces dernières années par les pouvoirs publics, concernant en particulier la sévérité potentielle de cette infection en apparence bénigne, le taux de couverture vaccinal reste faible, inférieur à 1 personne cible sur 2 en 2018-2019 : 47,2% selon les chiffres de Santé publique France. En cause, de nombreuses idées reçues qui persistent. Ainsi, selon une enquête de 2018, si 70 % des Français savent que le vaccin antigrippal constitue le premier geste de protection contre le virus de la grippe, 53 % pensent que le vaccin serait un danger pour la santé ; et 52 % pensent que c’est le vaccin qui "donne" la grippe. Dans ce contexte, "les professionnels de santé ont un rôle central pour engager les primo-vaccinants dans l’habitus de la vaccination antigrippale", affirme l’Assurance maladie.

Elle s’est donc penchée sur cette problématique à l’occasion d’un atelier pédagogique avec pour objectif de donner au médecin traitant des clés pour répondre aux objections des patients rencontrées en pratique quotidienne. Elle a ainsi identifié trois principales raisons d’opposition qui constituent autant de freins à la vaccination antigrippale.

La première est liée à la "bénignité" de la grippe : "Je me considère en bonne santé, je n’ai pas besoin de me faire vacciner." La grippe peut être à l’origine de complications graves, en particulier chez les sujets vulnérables tels que les personnes âgées, celles porteuses de maladie chronique, ou encore les femmes enceintes**. A titre d’exemple, en 2018-2019, l’épidémie a entrainé 65 622 passages aux urgences, dont 10 723 ont conduit à une hospitalisation. Et 9 900 décès tous âges confondus ont été attribués à la grippe**. Or, selon des estimations, 3 000 décès pourraient être évités chaque année si la couverture vaccinale atteignait l’objectif de 75 % fixé par l’OMS. Chez les femmes enceintes, la grippe accroit le risque de fausses couches et celui d’hospitalisation qui est multiplié par 7 par rapport à la population générale du même âge. Or, en 2016, seules 7% des femmes enceintes étaient vaccinées contre la grippe saisonnière.

**Des arguments pour rassurer sur la balance bénéfice/risque**

Un autre frein concerne des doutes sur l’efficacité du vaccin : "Je pense que le vaccin n’est pas efficace / Certaines personnes se font vacciner et ont quand même la grippe". Si l’efficacité du vaccin est variable d’une année sur l’autre, son impact sur la réduction des formes graves de la maladie est bien établi. Il est recommandé de se faire vacciner dès que le vaccin est disponible, son efficacité couvrant largement la période épidémique. De plus, le passage des anticorps maternels permet de protéger les bébés du risque de grippe durant leurs six premiers mois.

Enfin, des craintes vis-à-vis de la tolérance du vaccin sont parfois exprimées : "J’ai peur que le vaccin ne me rende malade". Il faut rappeler dans ce cas que le vaccin est fabriqué à partir de virus sous une forme inoffensive et visant à stimuler la réponse immunitaire de l’organisme. Il est bien toléré. Les symptômes qui peuvent être brièvement ressentis sont liés à la stimulation immunitaire. L’innocuité du vaccin pour le fœtus est aussi prouvée (BMJ 10 juillet 2019).

L’Assurance maladie insistent enfin sur la nécessité que pour les professionnels de santé libéraux à se faire vacciner eux-mêmes. Leur vaccin est pris en charge à 100%. Les directeurs d’Ehpad sont aussi particulièrement sensibilisés.

**Appel à vacciner les patients cirrhotiques**  
A l’occasion du lancement de la campagne de vaccination antigrippale, l’Association française d’hépatologie (Afef) appelle les médecins faire vacciner les patients atteints de cirrhose et/ou recevant un traitement immunosuppresseur et/ou en attente de transplantation.**"**Proposez largement la vaccination contre la grippe saisonnière à vos patients et à leur entourage, insistent les spécialistes. Profitez de cette occasion pour vérifier leur couverture vaccinale contre le pneumocoque et l’hépatite B, l’hépatite A, la Diphtérie, le tétanos, la polio et la coqueluche."

**Sources :**

Assurance maladie, 8 octobre 2019.

--

Marielle Ammouche le 15-10-2019